

IT'S A GOOD PLACE TO DIE!



Manoir de la fière, le 6 juin 1944

Le 6 juin à l'aube, les paras conquièrent de haute lutte le manoir de la fière qui commande le passage du Merderet au milieu d'une région inondée par les allemands.

Plus tard dans la journée, les forces allemandes, après avoir repris CAUQUIGNY tentent de reprendre le manoir qui contrôle la route vers Ste MERE EGLISE. Après de rudes combats et de lourdes pertes des deux cotés, au matin du 7 juin les paras de la 82^e AIRBORNE restent maîtres du passage.



Durée : 10] Tours

Dimension : 180 x 120 cm

Les américains se déploient à l'est du Merderet en placement caché.

Les allemands jouent en premier.

Conditions de Victoire :

Victoire allemande s'il ne reste plus d'américains en état de combattre au niveau du manoir. Victoire américaine si le manoir *est toujours tenu avec 1/3 des effectifs.



505^e PIR de la 82^e Airborne Compagnie A.

Une plaquette Cdt du bataillon
Une plaquette Cdt compagnie A, 1baz, 1 MMG.

- 1^e section avec Cdt + 2 groupes
- 3^e section avec Cdt + 1groupe + 1baz
- 2 mortiers de 60mm
- Un canon anti-char de 57mm + jeep non armée.
- Un obstacle anti-char type barricade bloquant la route. Bloque pendant un tour.



91 Luftlande Division, 1057 gren Rgt ; PZ Abt 100.

PZ Abt 100 : Se déploie au tour 1

- 1 PzKfw 39H
- 2 PzKfw 35R
- Une section de grenadiers ligne vétérans en déplacement combiné avec les chars.

1057 Gren Rgt : Se déploie dès tour 2

- Une compagnie de grenadiers ligne vétérans à deux sections + CDT Cie + 1 Mo 81mm.
- 2 sections de Mo 120 hors table.

Le commandant de la compagnie à le contact radio avec les Mo 120 HT.

Notes : La flèche rouge indique le nord. Les marécages sont infranchissables. Le bâtiment marqué sur la carte est le manoir *. Le repli de terrain en vert clair au sud du manoir ne fait que 5 m de haut. Il ne peut être considéré comme colline niveau 1. Les zones avec des arbres sont des vergers. Les haies sont considérées comme bocage. Les étendues vertes à l'ouest des marécages sont des cultures.